



Nombre de conseillers

• En exercice	7
• Présents	6
• Votants	7
• Absents	0
• Exclus	0

1

République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Date de convocation : lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

Date d'affichage : lundi 08 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.

Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

**Procuration** :

Madame Christelle PETITJEAN a donné procuration à Madame Marie Claude PETITJEAN.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Maxime ZIELONY.

---

**Délibération N°32/2026 REFUS TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU SDEV**

Monsieur le Maire explique que la Commune a la possibilité de transférer la compétence éclairage public au Syndicat Département d'Electricité des Vosges.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, refuse de transférer la compétence éclairage public au SDEV.



Jean-Pierre POIROT  
2026.06.08 15:58:05 +0200  
Ref:11159462-16832660-1-D  
Signature numérique  
le Maire